



# LETTRE

Saclay, le 18 novembre 2022

Notre Référence : GL/SL : 22-019

Gauthier LASOU  
Secrétaire Général UNSA SPAEN  
gauthier.lasou@cea.fr  
07 81 88 11 08

à Monsieur l'Administrateur Général du CEA  
s/c de Monsieur le Directeur des Ressources  
Humaines et des Relations Sociales

**Lettre remise en mains propres contre récépissé ayant valeur de lettre recommandée**

**OBJET : obligation d'ouvrir une négociation suite au préavis de grève du 18 octobre 2022 de l'UNSA SPAEN sur les frais de mission.**

Monsieur l'Administrateur Général,

L'UNSA SPAEN a déposé, le 18 octobre 2022, un préavis de grève portant sur la revalorisation des frais de mission et des indemnités kilométriques pour les salariés du CEA.

L'article 2512-2 alinéa 5 indique que : « Pendant la durée du préavis, les parties intéressées sont tenues de négocier. »

A ce jour, la direction du CEA n'a pas proposé de date pour entamer une négociation sur le sujet.

L'UNSA SPAEN vous demande donc d'ouvrir au plus tôt et avant le 30 novembre 2022 une négociation portant sur la revalorisation des frais de mission. En l'absence d'engagement de votre part de négocier, l'UNSA SPAEN saisira le tribunal compétent afin de faire valoir ses droits.

Cordialement.

Gauthier LASOU

Copies  
DRHRS  
DJC